

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-226

BCZ/SGI/SCD

**OBJET** : Liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, articles 6-1° et 2° et 14,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Considérant le fait que les vingt-quatre (24) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions précitées, à douze (12) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès à ce grade,

Considérant l'examen effectué le 1<sup>er</sup> octobre 2024 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- L'ensemble des autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Fait à Pantin le 1er octobre 2024



Le président,

Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire

Publication sous forme électronique sur le site internet  
du CIG de la petite couronne [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Du 01/10/2024 ..... au 30/11/2024 .....

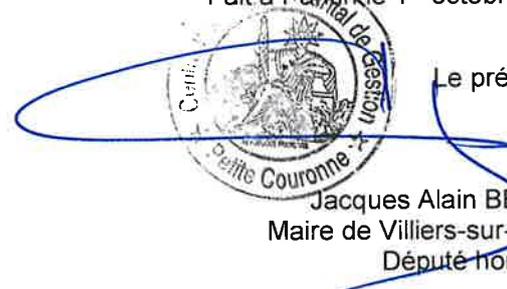
*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*

Annexe à l'arrêté n° 2024-226 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Collectivité</b>
ALVAREZ Pascal	BOISSY-SAINT-LEGER
BARAT Bruno	LE BLANC-MESNIL
CHARLES-ALFRED Bruno	SAINT-DENIS
DOGHMANE Djamel	FONTENAY-AUX-ROSES
FARINAS Laurent	LE PLESSIS-ROBINSON
GAUDE Eddie	NEUILLY-SUR-SEINE
LAMOUR David	MONTFERMEIL
LERICHE Christophe	VILLENEUVE-LA-GARENNE
MUANJI Olivier	GOURNAY-SUR-MARNE
NORBERT Olivier	CLAMART
PONTS Paul	BOULOGNE-BILLANCOURT
ROUSSEL Christophe	BRY-SUR-MARNE

La présente liste est arrêtée à douze (12) fonctionnaires.

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le président,  
  
Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire

Publication sous forme électronique sur le site internet  
du CIG de la petite couronne [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Du 01/10/2024 ..... au 30/11/2024 .....